

Adresse de l'état-major général au nom de l'armée des Côtes de Brest, lors de la séance du 14 fructidor an II (31 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'état-major général au nom de l'armée des Côtes de Brest, lors de la séance du 14 fructidor an II (31 août 1794).
In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 139;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15203_t1_0139_0000_2

Fichier pdf généré le 14/01/2020

seront tous les traitres, périssent tous ses complices ! périssent les intrigants, les meneurs ambitieux et tous les fripons qui n'applaudissent à cette heureuse révolution, que parcequ'ils espèrent trouver l'impunité de leurs crimes; grâces vous soient rendues, héros de la liberté ! vous l'avez sauvée. Dans cette mémorable nuit du neuf au dix thermidor, quand placés sous les poignards et les canons des complices de Robespierre vous avez décrété la mort de ces féroces assassins de la république et bravé celle dont ils vous menaçoient. Jamais vous ne vous êtes montrés plus dignes de présider aux destinées du monde ! Malheur à qui ne suivra pas désormais les exemples d'intrépidité de vertus et de dévouement à la patrie, que vous venez de donner aux hommes libres !

Vous généreux parisiens, toujours prêts à mourir pour conserver à la République les précieux dépôts confiés à votre courage, vous avez aussi contribué à sauver la liberté : elle sourit à votre énergie, et ce sourire est le signal de mort donné contre les despotes.

Français, serons nous plus que jamais dignes du beau nom de républicains, ne jugeons les hommes que par leurs actions et non par leurs discours : ne soyons soumis qu'aux loix et non aux réputations, et prononçons même l'exil d'Aristide si le bruit importun de sa vertu pouvoit usurper sur nous un culte qui n'est dû qu'à la liberté !

C'est avec la confiance entière qu'inspirent les grands hommes que nous nous sommes avec le salut fraternel, les employés à l'ambulance de Bellevue-les-Bains.

FILLION, *chirurgien en chef*,
PINOT, *officier de santé*, GUILLET, *secrétaire*,
et huit autres signatures.

t

[*L'état-major général, au nom de l'armée des Côtes de Brest, à la Convention nationale, le 15 thermidor*] (35)

Législateurs,

Une horrible conspiration allait perdre la Liberté; c'en était fait sans le courage héroïque de ses immortels défenseurs : sans la sublime énergie de la Convention ! Le crime et les criminels n'ont pas plutôt été connus aux enfants de la Patrie, les républicains composant l'armée des Côtes de Brest, qu'ils ont, en frémissant sur les dangers que vous avés courus, exprimé d'une voix unanime leur juste reconnaissance à un triomphe si complet contre les infâmes tyrans qui ont encore une fois osé abuser de la confiance du Peuple pour l'égorger et l'asservir.

Législateurs, que n'avons nous pû partager le danger des intrépides parisiens qui vous ont fait un rempart de leurs corps ! Notre plus

douce envie eut été de dévouer nos vies pour sauver les Pères de la Patrie, les fondateurs de notre Liberté.

Loin de nous les scélérats qui ont osé, et qui oseraient encore lever sur elle une main parricide; continuez vos immortels travaux ! Les armées qui vous secondent dans l'affermissement d'un gouvernement qui doit assurer notre bonheur commun, marcheront toujours sur vos traces, et continueront fidèlement de respecter vos décrets et d'anéantir les traitres qui voudraient les violer.

Tels sont les sentimens des 60 mille républicains qui composent l'armée des Côtes de Brest. Vive la République ! Vive, vive la Convention nationale !

MOULIN, *général en chef*, PAREIN, *chef d'état-major*, BOIVIN, *général de brigade*,
et onze autres signatures.

u

[*Les sans-culottes de la commune de La Chapelle-Gauthier, département de Seine-et-Marne, à la Convention nationale, le 30 messidor an II*] (36)

Législateurs,

Les sans-culottes de la commune de La Chapelle-Gauthier, canton de Mormant, district de Melun, département de Seine-et-Marne, dont l'amour pour la liberté est bien prononcé, saisissent avec enthousiasme tous les moyens de succès offert au patriotisme, ils vous assurent leur entier dévouement pour la cause de la liberté, ils vous font part que le jour à jamais mémorable pour la révolution française (14 juillet vieux style) a été célébré ici avec toute la candeur qu'il inspire; des hommes de 1789 présidaient à cette auguste fête, et tous ont unanimement prononcé le serment « d'être fidèle à la République française une et indivisible, à la Liberté et l'Egalité, de préférer la mort à l'esclavage, de respecter la vieillesse, d'honorer le malheur, de faire un rempart de leurs corps s'il était besoin aux membres de la Convention nationale, de détruire les tyrans et les ennemis de la révolution, vive la Montagne, vive la République ».

Ces mêmes sans-culottes vous félicitent sur vos glorieux travaux, ils vous engagent à rester à votre poste. Continués sauveurs du monde entier, et ne quittés votre poste qu'après que la République sera affermie et consolidée.

Citoyens législateurs, le moment est enfin arrivé où la massue nationale va frapper tous les ennemis de notre patrie.

Vive la Montagne, vive la Convention nationale.

JOLIMET, *président*, LAURY, *agent national*, et
vingt-cinq autres signatures.

(35) C 320, pl. 1314, p. 5.

(36) C 320, pl. 1314, p. 2.